CSA AUDIT LR
Commissaire aux comptes

HELIO MARINE DE LA CÔTE OCCITANE

Centre Orthopédique Maguelone
845 Avenue Georges Frêche
34 170 CASTELNAU LE LEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

présenté à

L'Assemblée Générale du 05 Juin 2025

de l'Association

EUROPEA - Bât B 57, Boulevard de Strasbourg - 34000 MONTPELLIER
☎ : 04 99 13 39 29 – ✉ : accueil@cabinetphs.com
SIRET 820 646 230 00012 – APE 6920Z – N° TVA Intracommunautaire FR 820 646 230

CSA AUDIT LR SAS au capital de 2 000 euros
Inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes près de la Cour d'Appel de Montpellier

commissaire aux comptes

HELIO MARINE DE LA CÔTE OCCITANE
Centre Orthopédique Maguelone
845 Avenue Georges Frêche
34 170 CASTELNAU LE LEZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Helio Marine de la Côte Occitane relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes :

- principes comptables suivis : rappelés dans l'annexe, nous avons pu apprécier leur caractère approprié ainsi que leur correcte application,

- estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes : l'exercice sous examen n'a pas donné lieu à des estimations comptables significatives,

- présentation d'ensemble des comptes : les informations figurant dans les états annuels contribuent de manière satisfaisante à la présentation d'une image fidèle de l'Association au 31 décembre 2024.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation fincancière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montpellier,
Le 20 Mai 2025

CSA AUDIT LR ***SAS***
Commissaire aux comptes

Coralie SAUVEPLANE

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMMISSAIRE CSA AUDIT LR AUX COMPTES

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	150 565,20	144 238,80	6 326,40	6 274,80
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	483 596,06		483 596,06	483 596,06
	Constructions	10 611 275,55	3 847 550,04	6 763 725,51	2 291 010,96
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 178 943,41	925 144,40	253 799,01	129 370,89
	Autres immobilisations corporelles	2 831 070,56	2 233 251,20	597 819,36	610 773,51
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	25 032,00		25 032,00	3 654 633,72
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	175 342,81		175 342,81	171 911,56
	TOTAL (I)	**15 455 825,59**	**7 150 184,44**	**8 305 641,15**	**7 347 571,50**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	39 577,30		39 577,30	42 077,46
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 000 034,05	865 179,88	134 854,17	444 264,38
	Autres créances	133 802,92		133 802,92	9 794,88
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 808 054,82		1 808 054,82	1 308 303,42
	DISPONIBILITES	1 745 119,82		1 745 119,82	2 128 046,50
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	72 686,20		72 686,20	51 381,51
	TOTAL (II)	**4 799 275,11**	**865 179,88**	**3 934 095,23**	**3 983 868,15**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**20 255 100,70**	**8 015 364,32**	**12 239 736,38**	**11 331 439,65**

(1) dont droit au bail		
(2) dont à moins d'un an	175 342,81	171 911,56
(3) dont à plus d'un an		

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	366,33	366,33
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	5 548 144,20	4 808 052,71
	Report à nouveau	431 791,74	432 958,81
	Résultat de l'exercice	114 466,90	738 924,42
	Total des fonds propres	**6 094 769,17**	**5 980 302,27**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	288 327,75	121 690,56
	Provisions réglementées	78 972,69	78 972,69
	Total des autres fonds associatifs	**367 300,44**	**200 663,25**
	Total des fonds associatifs	**6 462 069,61**	**6 180 965,52**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	495 222,17	468 562,97
	Total des provisions	**495 222,17**	**468 562,97**
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés	74 148,84	63 566,84
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**74 148,84**	**63 566,84**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 873 030,97	3 161 104,12
	Emprunts et dettes financières divers	1 639,50	1 382,70
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 893,00	20 772,88
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 204,44	429 789,01
	Dettes fiscales et sociales	621 580,64	571 962,17
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 082,03	
	Autres dettes	238 259,48	227 727,74
	Produits constatés d'avance	205 605,70	205 605,70
	Total des dettes	**5 208 295,76**	**4 618 344,32**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**12 239 736,38**	**11 331 439,65**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	114 466,90	738 924,42
(1) Dont à moins d'un an	5 200 402,76	1 437 123,96
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	672,56	656,64

ENGAGEMENTS DONNES

COMMISSAIRE CSA AUDIT LR AUX COMPTES

Compte de Résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	654 918,98	645 178,30
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	26 207,00	2 277,77
	Dons	901,00	
	Cotisations	150,00	100,00
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6 439,17	8 570,11
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	22 371,94	36 863,15
	Autres produits	7 119 350,77	6 547 966,61
	Total des produits d'exploitation	**7 830 338,86**	**7 240 955,94**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	157 369,38	163 565,06
	Variation de stock	2 500,16	1 923,44
	Autres achats et charges externes	1 786 600,89	1 610 969,21
	Impôts, taxes et versements assimilés	441 569,83	429 479,97
	Rémunération du personnel	2 813 409,91	2 761 574,37
	Charges sociales	1 252 900,32	1 215 494,23
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	451 282,40	306 834,22
	Dotation aux provisions	901 827,88	87 990,40
	Autres charges	7 585,14	5 809,56
	Total des charges d'exploitation	**7 815 045,91**	**6 583 640,46**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**15 292,95**	**657 315,48**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	62 861,26	33 865,68
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières	28 480,68	13 478,94
	2 - RESULTAT FINANCIER	**34 380,58**	**20 386,74**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**49 673,53**	**677 702,22**
	Produits exceptionnels	23 516,58	56 234,81
	Charges exceptionnelles	2 156,30	27 300,41
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**21 360,28**	**28 934,40**
	Impôts sur les sociétés	9 066,50	3 394,00
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	9 625,00	819,00
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	20 207,00	
	TOTAL DES PRODUITS	**7 989 423,29**	**7 366 738,23**
	TOTAL DES CHARGES	**7 874 956,39**	**6 627 813,81**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**114 466,90**	**738 924,42**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Présentation de l'Association

Installé aux portes de Montpellier, **le Centre Orthopédique Maguelone**, plus connu sous le nom de « Centre Maguelone », est reconnu pour la qualité des soins qui y sont apportés et de son expertise en matière de rééducation des pathologies de l'appareil locomoteur.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 12 239 736 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de **114 467** euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ont été arrêté le 05 Juin 2025 par le Conseil d'Administration.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
  - 2000-06 et 2003-07sur les passifs
  - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
  - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
  - 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général
  - 2018-06 du 05 Novembre 2018 relatif aux comptes annuels des perosnnes morales de droit privé à but non lucratif
- l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 04 Mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux, médico-sociaux
- l'instruction codificatrice n°09-006 M22 du 31 Mars 2009 (Tome I : le cadre comptable)

Fait caractéristique de l'exercice

1°) A l'automne 2022, ont démarré les travaux d'extension des locaux afin de développer l'activité d'Hospitalisation de Jour (HDJ). L'Association a souscrit un emprunt de 4.000.000 € pour le financement des travaux.
La visite de conformité a eu lieu fin avril 2024 et les premiers patients d'HDJ ont été accueilli début mai 2024. La mise en service du nouveau bâtiment est intervenu le 1er mai 2024. Le coût de la construction s'élève à 4.707.697 €. L'Association a équipé le bâtiment pour un montant de 237.923 € (matériel hôtelier, médical, informatique et mobiliers).

A la date de clôture, l'emprunt a été totalement débloqué. Le montant du capital remboursé au cours de l'exercice s'élève à 127.642 €.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Règles et Méthodes Comptables

Au titre de 2023, l'ARS avait attribué une dotation spécifique relative à l'extension de l'activité locomoteur avec une mise en oeuvre progressive entre 2023 et 2024 pour un montant de 431.200 € pour une base de 20 patients (soit 5.000 journées). Après une montée en charge, le nombre de journée réellement en 2023 pour l'activité HDJ s'est établi à 2.384. Ainsi, par prudence, il a été constaté comptablement un produit constaté d'avance à hauteur de 205.606 €. Par prudence, ce produit constaté d'avance a été maintenu dans les comptes 2024.

3°) Congés payés et arrêts maladie
La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne du 22 Avril 2024 apporte une réponse aux jurisprudence du 13 septembre 2023 de la Cour de Cassation. Elle met en conformité le droit Français avec le droit de l'Union Européenne en consacrant le principe selon lequel les salariés en arrêt maladie acquièrent des congés payés. Elle instaure, notamment, un délai de report de congés limité à 15 mois ainsi que de nouvelles obligations pour les employeurs.
A la clôture 2023, l'Association a procédé à une analyse de sa situation au regard de cette nouvelle loi. Le montant du passif éventuel s'élèverait à 909,50 € brut chargé. Ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation pour risque au 31/12/2023, ni de réévaluation au cours de l'exercice 2024.

4°) La réforme de financement des activité SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation)
La réforme du financement des activités de soins médicaux et de réadaptation (SMR) est entrée en vigueur depuis le 1er juillet 2023. Le décret n°2023-696 du 29 juillet 2023 a prolongé les vecteurs de financement historiques jusqu'au 31 décembre 2023.

Les points clé de la réforme SMR incluent :

- **<u>La répartition des financements</u>**

Sur l'année 2024, elle se traduit par l'introduction d'une nouvelle structure de financement qui introduit un modèle de financement associant plusieurs compartiments : une valorisation des recettes d'activité de soins (60%), un financement lié à des critères populationnels et territoriaux dit dotation populationnelle (45%), et d'autres allocations spécifiques comme les plateaux techniques spécialisés (3%) et les subventions MIGAC / IFAQ pour le solde.

Le financement prend en compte divers éléments, tels que l'activité réelle des établissements, et l'engagement dans des activités d'expertise ou des plateaux techniques spécialisés, avec une logique économique.

- **<u>Le mécanisme de transition</u>**

De plus, le Décret allonge la phase de transition de la réforme du financement des établissements SMR. Ainsi, la dotation de transition (dont l'objectif est de lisser les effets sur les recettes de la réforme sur plusieurs années en majorant ou minorant la part forfaitaire) prendra fin au 31 décembre 2027 au lieu du 31 décembre 2025.

Sur le début de l'exercice, le temps de la mise en oeuvre des versements de trésorerie correspondant au nouveau mode de financement, la CPAM a procédé à des virements de trésorerie sur la base des données financières de l'ancien modèle.

COMMISSAIRE CSA AUDIT LR AUX COMPTES

Règles et Méthodes Comptables

Cela a conduit l'Association à constater selon la nature de la recette soit un trop versé de la part de la CPAM, soit un produit à recevoir. Au global, l'Association a enregistré un produit à recevoir net de 863.455 €. Ce montant n'étant pas apuré lors de la réalisation des comptes 2024, il a été comptabilisé par prudence une dépréciation du même montant.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture
Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges.
La valeur résiduelle n'est pas prise en compte dans la base amortissable des éléments d'actifs.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes : les bâtiments d'origine ainsi que leurs extensions ultérieures.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Structure des constructions	30 à 50 ans
- Installations générales et techniques constructions	15 à 50 ans
- Agencements et aménagements constructions	10 ans
- Installations industrielles	5 ans
- Matériel et outillage	5 ans

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.
Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Règles et Méthodes Comptables

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks
Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectué lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Périmètre
Le résultat de l'association résulte du groupement de deux sections qui la composent :
- Centre d'Orthopédie Maguelone Section Médicale
- Association Hélio Marine Section Administration Générale

	C.O.M.	A. Hélio-Marine	TOTAL
Recettes	7.989.273,29 €	150 €	7.989.423,29 €
Charges	7.874.197.03 €	759.36 €	7.874.956.39 €
Résultat	**115.076,26 €**	**- 609.36 €**	**114.466,90 €**

Provision pour engagements de retraite
La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements ont été constatés sous forme de provisions au passif de l'association pour un montant de 452.817 €, selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Taux de progression des salaires : 2%
- Départ à l'initiative du salarié
- Taux moyen de charges : 54.62 %

Calculé selon l'avenant 2014-01 de l'hospitalisation privée à but non lucratif pour les cadres et non cadres.

Engagement hors bilan
Créances dites "de l'article 58"
Par décret n°2007-1931 du 26 décembre 2007, l'Etat posait le principe du remboursement du solde des créances dites "de l'article 58" (créances de l'article R174-1-9 du code de la sécurité sociale : lors du passage en dotation globale en 1983, créances nées des factures non encore émises par les établissements au 31/12/1983) aux établissements de santé antérieurement sous dotation globale dans le cadre de la mise en place de la tarification à l'activité.
Dans un arrêté du 29 juin 2009, il en fixait les modalités et le calendrier de remboursement du solde.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Règles et Méthodes Comptables

L'ensemble des établissements de santé antérieurement sous dotation globale et bénéficiant désormais d'une tarification à l'activité se sont vus restituer ces créances.

En date du 27 septembre 2007, et en vue d'un remboursement ultérieur, l'association Héliomarine a été questionnée par son autorité de tarification sur le montant global de ses créances de l'article 58.

Ce montant, s'élevant à **159 540,77 €,** a été confirmé par l'agent comptable et de directeur de la caisse pivot d'assurance maladie dans un acte de reconnaissance réciproque daté du 27 septembre 2009, et se répartit de la façon suivante :

- créances de 1985 : 984.964,02 francs
- créances de 1986 : 61.620,40 francs
- total = 1.046.584, 42 francs soit 159.540, 77 €

Changements de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.
Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.
Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Dans le cadre de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 Mai 2006, l'association communique la rémunération des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et/ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.
Pour l'exercice 2024, cette rémunération s'élève à 348.691 € .

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées et comptabilisées en 2024 car la nature et l'importance ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	144 013,20		6 552,00			150 565,20
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**144 013,20**		**6 552,00**			**150 565,20**
CORPORELLES	Terrains	483 596,06					483 596,06
	Constructions sur sol propre	5 798 788,56		4 707 696,59			10 506 485,15
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	104 790,40					104 790,40
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 010 286,59		204 164,19		35 507,37	1 178 943,41
	Instal., agencement, aménagement divers	2 013 735,21		55 144,70		9 772,59	2 059 107,32
	Matériel de transport	26 055,88					26 055,88
	Matériel de bureau, mobilier	792 579,61		61 965,04		108 637,29	745 907,36
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	3 654 633,72		1 123 738,64		4 753 340,36	25 032,00
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**13 884 466,03**		**6 152 709,16**		**4 907 257,61**	**15 129 917,58**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	171 911,56		3 431,25			175 342,81
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**171 911,56**		**3 431,25**			**175 342,81**
	TOTAL	**14 200 390,79**		**6 162 692,41**		**4 907 257,61**	**15 455 825,59**

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	137 738,40	6 500,40		144 238,80
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**137 738,40**	**6 500,40**		**144 238,80**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	3 599 423,46	214 993,82		3 814 417,28
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	13 144,54	19 988,22		33 132,76
	Instal technique, matériel outillage industriels	880 915,70	79 736,07	35 507,37	925 144,40
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 476 807,44	90 483,31	9 772,59	1 557 518,16
	Matériel de transport	26 055,88			26 055,88
	Matériel de bureau, mobilier	714 333,53	39 346,58	108 637,29	645 042,82
	Emballages récupérables et divers	4 400,34	234,00		4 634,34
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 715 080,89**	**444 782,00**	**153 917,25**	**7 005 945,64**
	TOTAL	**6 852 819,29**	**451 282,40**	**153 917,25**	**7 150 184,44**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mvment net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions Utilisées	Diminutions Non utilisées	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires	78 972,69				78 972,69
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**78 972,69**				**78 972,69**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	416 169,00	36 648,00			452 817,00
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	52 393,97		9 988,80		42 405,17
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**468 562,97**	**36 648,00**	**9 988,80**		**495 222,17**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières }					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	4 589,40	865 179,88	4 589,40		865 179,88
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**4 589,40**	**865 179,88**	**4 589,40**		**865 179,88**
	TOTAL GENERAL	**552 125,06**	**901 827,88**	**14 578,20**		**1 439 374,74**

Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles }	901 827,88	14 578,20		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	366,33			366,33
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	4 808 052,71	740 091,49		5 548 144,20
Report à nouveau	432 958,81		1 167,07	431 791,74
Résultat de l'exercice	738 924,42	114 466,90	738 924,42	114 466,90
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	121 690,56	185 751,36	19 114,17	288 327,75
Provisions réglementées	78 972,69			78 972,69
TOTAL	**6 180 965,52**	**1 040 309,75**	**759 205,66**	**6 462 069,61**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds a des pr sans dep cours de derniers
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
ARS - IFAQ FINANCEMENT FORMATION	63 566,84		9 625,00			53 941,84	53 941,84
PHANTOMWALK		20 207,00				20 207,00	20 207,00
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**63 566,84**	**20 207,00**	**9 625,00**			**74 148,84**	**74 148,84**

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	175 342,81		175 342,81
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 000 034,05	1 000 034,05	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 495,56	5 495,56	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	128 307,36	128 307,36	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	72 686,20	72 686,20	
	TOTAL DES CREANCES	**1 381 865,98**	**1 206 523,17**	**175 342,81**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	672,56	672,56		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	3 872 358,41	337 393,64	779 882,86	2 755 081,91
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 639,50	1 639,50		
	Fournisseurs et comptes rattachés	244 204,44	244 204,44		
	Personnel et comptes rattachés	204 255,43	204 255,43		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	362 983,43	362 983,43		
	Impôts sur les bénéfices	9 066,50	9 066,50		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	45 275,28	45 275,28		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 082,03	16 082,03		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	238 259,48	238 259,48		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	205 605,70	205 605,70		
	TOTAL DES DETTES	**5 200 402,60**	**1 665 437,99**	**779 882,86**	**2 755 081,91**

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	839 552,52
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	127 641,59
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Concours publics et subventions

31/12/2024	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics		7 119 350,77				7 119 350,77
Subventions d'exploitation		26 207,00				26 207,00
Subventions d'investissement		185 751,36				185 751,36
TOTAL		**7 331 309,13**				**7 331 309,13**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		**1 054 822**
Autres créances clients		**871 774**
FACTURES A ETABLIR	8 319	
CPAM - DOTATIONS NON PERCUES	863 455	
Autres créances		**183 048**
ORG SOCIAUX PROD A RECEV.	5 496	
SUBVENTION A RECEVOIR	128 307	
INTERETS COUR. A RECEVOIR	49 245	

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		**407 859**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**673**
AGIOS A PAYER	673	
Emprunts et dettes financières divers		**1 640**
INTERETS COURUS / EMPRUNT	1 640	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**70 970**
FACTURES A RECEVOIR	70 970	
Dettes fiscales et sociales		**318 495**
PERS. AUT.CHARGES A PAYER	200 729	
COMITE D'ENTREP.-FDS SOC	2 463	
COMPTE EPARGNE TEMPS / CAP	772	
ORGAN. SOCIAUX A PAYER	84 798	
CHARGES SOC./CET CAP	313	
ETAT CHARGES A PAYER	28 211	
CHARGES FISCALES / CET CAP	1 209	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		**16 082**
IMMO FACT NON PARVENU AU 31.12	16 082	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	72 686	51 382	21 305	41,46
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	72 686	51 382	21 305	41,46

COMMISSAIRE AUX COMPTES CSA AUDIT LR

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**205 605,70**
PCA EXTENSION HDJ SMR LOCOMOTEUR		205 605,70	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**205 605,70**

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Effectif moyen

	31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres	11,49	
	Professions intermédiaires		
	Employés	41,25	
	Ouvriers	1,14	
	TOTAL	**53,88**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	CAC							
	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	11 612,80	10 922,00	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**11 612,80**	**10 922,00**	**100,00**	**100,00**				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**11 612,80**	**10 922,00**	**100,00**	**100,00**				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CSA
AUDIT LR

Engagements financiers

	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
NANTISSEMENT DE COMPTE-TITRES CREDIT COOPERATIF		540 000,75	
CAUTION STE CAUTION CEGC CREDIT COOPERATIF		774 471,68	
		1 314 472,43	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**1 314 472,43**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			